

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 110 (1996)

Heft: 1

Artikel: Procès-verbal de la 104e Assemblée générale, le 1er juillet 1995, à la salle de la Bourgeoisie de l'Hôtel de ville de Sursee

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de la 104^e Assemblée générale, le 1^{er} juillet 1995, à la salle de la Bourgeoisie de l'Hôtel de ville de Sursee

Présidence: M. Gregor Brunner, président.
Présents: 47 membres et 24 invités.
Excusés: 21 membres.

Ouverture de séance à 14 h. 40: le président salue l'assemblée, ainsi que M. Rainer Bolliger, maître de la Guilde des Héraldistes zurichois, et M. Stefan Jaeggi, collaborateur des Archives cantonales lucernoises.

Scrutateurs: M^{me} Anny Mühlemann et M. Karl Boegli.

1. Procès-verbal de la 103^e Assemblée générale, le 4 juin 1994, au Musée d'Art et d'Histoire de Genève

La lecture n'en est pas donnée, vu sa publication dans *AHS*, 1995-I, pp. 73–74. Il n'appelle aucune remarque et il est accepté.

2. Rapport présidentiel pour l'année 1994

La lecture n'en est pas donnée, vu sa publication dans *AHS*, 1995-I, pp. 68–72.

Le président rappelle toutefois les noms des 2 membres décédés en 1994 et il demande à l'assemblée de se lever en leur honneur.

Le rapport présidentiel est accepté.

3. Publications

Le problème du sponsoring est évoqué par le rédacteur en chef, M. Günter Mattern, dans son rapport. Des sources de financement externes sont devenues indispensables.

Le point fort actuel des AHS est constitué par la publication des vitraux suisses de Cluny, soit par le catalogue critique qui en a été établi par un habitant de Sursee, M. Yves Jolidon.

Dons pour le *Supplément aux AHS* 1995-I (Flums/Gall): Fr. 7000.– de la Fondation Dres. Mannhart, Flums; Fr. 2000.– de la Commune de Flums; 2× Fr. 500.–, respectivement de la banque Raiffeisen de Flums et de la Banque Linth de Flums. La SSH assumera un éventuel dépassement de Fr. 2000.– au maximum. Accord du comité avec cette proposition, qui émane du président, du prof. Bretscher et de H. Rüegg (selon lettre du 24 avril 1995 du président à G. Mattern).

La mise en pages et la présentation des AHS seront modifiées selon les vœux de l'Académie Suisse des Sciences Humaines et Sociales (ASSH), principal organe de subventionnement à ce jour.

Le contenu de la prochaine livraison est annoncé pour l'essentiel.

Des applaudissements saluent le travail du rédacteur en chef et du comité de rédaction.

4. Comptes 1994 et budget 1995/6

a) Les comptes de 1994 sont publiés dans *AHS*, 1995-I, pp. 74–75, avec des explications dans le rapport présidentiel, p. 72.

b) Le rapport des contrôleurs de comptes, publié lui aussi dans *AHS* 1995-I, p. 75, est lu par M. Karl Deck.

c) Les comptes et le rapport sont approuvés. Décharge est donnée au trésorier, avec remerciements.

d) Budget pour 1995/6.

Le président commente les exigences de l'ASSH pour nos publications, et un complément d'explication est donné par M. Günter Mattern. On s'achemine vers les disquettes informatisées en guise de manuscrits. Dans cinq ou dix ans, plus aucune autre forme n'aura cours.

Question de M. Hans Pümpin sur une réserve (*Rückstellung*) qui figure au budget. Le trésorier Hans Rüegg explique que cette somme est destinée à la publication de la Table des matières depuis 1977. Le problème des réserves sur le plan fiscal est rappelé encore une fois.

Le budget est accepté.

Acclamation à l'adresse du trésorier Hans Rüegg.

5. Election du comité pour la période statutaire 1995–1998

Aucune démission n'ayant été annoncée, le comité actuel est réélu en bloc par acclamation.

Le président Gregor Brunner informe l'assemblée que M^{me} Sabine Sille, notre déléguée auprès de l'ASSH, devient 2^e vice-présidente, aux côtés d'Olivier Clottu.

6. Election des contrôleurs des comptes pour la période statutaire 1995–1998

Les mêmes sont proposés et réélus par acclamation.

7. Divers

Une résolution de M. Walter Strub est présentée par le président, qui lit la lettre de celui-ci au sujet de futurs logos de l'Administration fédérale. Le comité est d'avis de rejeter cette résolution, car les logos incriminés ne remettent pas en cause l'héraldique fédérale officielle proprement dite. M. l'ancien président et membre d'honneur Joseph M. Galliker soutient M. Strub pour demander la participation de la SSH, par un ou deux délégués, au choix des logos. Il invite le comité à débattre de cet objet. Il y aurait danger de dérapage. Avec l'appui de M. Galliker, citant l'exemple de Lucerne, qu'il décrit, M. Strub prend la parole: étonné de la position du comité, il cite un article de la NZZ du 5 mai 1995, évoque les CFF et leur «combi-

naison», redoute aussi les dérapages du type PTT. L'héraldique est en cause, selon lui, mais il est prêt à renoncer à sa résolution si l'on suit la suggestion de M. Galliker. Il insiste sur ses exigences par rapport à ce qui est avancé dans la NZZ. Il écrira lui-même à la Chancellerie fédérale. Le président propose alors à l'Assemblée deux possibilités de résolution. M. André de Mandach demande pour sa part une votation claire, oui ou non, sur la motion de M. Strub. M. Pümpin se prononce contre la «résolution» et pour faire suivre la lettre de M. Strub. M. De Mandach y est opposé.

Le président propose de nommer une commission, formée de MM. Galliker, Bretscher, Mattern et de lui-même. M. Galliker, estimant que la résolution de M. Strub est trop longue, se porte volontaire pour une nouvelle rédaction, sur laquelle la commission statuera. Elle sera ensuite adressée au Conseil fédéral. La proposition du président, avec l'amendement Galliker, est acceptée par 24 voix pour et une contre.

En conclusion des divers, l'Assemblée applaudit l'annonce par le président de la nomination du sousigné en qualité de professeur à l'Université de Lausanne.

8. Lieu et date de la 105^e Assemblée générale

Proposition du comité: Ilanz et Trun, les 8 et 9 juin 1996. Les précédentes Assemblées générales organisées dans les Grisons remontent à 1910, 1947 et 1975. L'assemblée ratifie ce choix par applaudissements.

La séance est levée à 15 h 50.

Le rédacteur du procès-verbal: *Gaëtan Cassina*

Rechnung für das Jahr 1995

BILANZ PER 31. DEZEMBER 1995

<i>Aktiven</i>	1995 Fr.	1994 Fr.	Veränderung Fr.
Verwaltungs- und Privat-Bank AG, Vaduz, Depositenkonto	60 308.—	53 786.—	6 522.—
Debitoren (ausstehende Mitgliederbeiträge und Rechnung Bibliothek)	1 171.—	1 855.—	-684.—
Bibliothek Freiburg im Ue.	1.—	1.—	1.—
Total Aktiven	61 480.—	55 642.—	5 838.—
 <i>Passiven</i>			
Kreditoren			
Vorauszahlungen und offene Rechnungen	540.—		
Druckerei Lüdin AG (Druck SAH 1995-II)	23 606.10	24 146.10	-2 743.85
Dispositionsfonds*			
Zuweisung 1995	8 500.—	0.—	8 500.—
Rückstellung Registerband			
Stand per 1. Januar 1995 (unverändert)	28 000.—	28 000.—	0.—
Kapital			
Stand per 1. Januar 1995	752.05		
+ Gewinn 1995	81.85	833.90	752.05
Total Passiven	61 480.—	55 642.—	5 838.—

* Der Dispositionsfonds ist bestimmt für noch nicht spezifizierte Aufwendungen betreffend Bibliothek, Mitgliederwerbung, Registerband (sofern Rückstellung nicht ausreicht) usw.

Meilen und Vaduz, den 22. Januar 1996

Der Präsident:
Gregor Brunner

Der Quästor:
Hans Rüegg